

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / La France, pays des DROITS et des LIBERTÉS **p.2** Montée au Mur des Fédérés **p.3** / Tract : « Nos vies sacrifiées sur l'autel de leurs profits ? C'EST NON ! » **p.4**

l'agenda



**ASSEMBLEE
GENERALE
de la FNIC CGT**
Le 5 septembre 2023

Réunions paritaires à venir

16/05	Plasturgie : CPNEFP
17/05	Caoutchouc : CPPNI
24/05	Chimie : CPPNI
25/05	Industrie Pharma : CPPNI
25/05	Négoce : CMPPNI
06/06	Répartition Pharma : CPS
08/06	CPPNI Caoutchouc
14/06	Industrie Pharma : JURY CQP
14/06	LBM extra hospitaliers : AG
14/06	Répartition Pharma : CPPNI AO
14/06	Pétrole : CPPNI
21/06	Fabrication pharma à façon : CSP
22/06	Industrie pharma : CPPNI
28/06	Chimie : CPPNI
28/06	Collectif IHS

Droits et libertés

Délai de prescription du paiement de la participation : 2 ans

Dans sa décision du 13 avril 2023, pourvoi n° 21-22.455, la Cour de cassation précise que « La durée de la prescription est déterminée par la nature de la créance invoquée. La demande en paiement d'une somme au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, laquelle n'a pas une nature salariale, relève de l'exécution du contrat de travail et est soumise à la prescription biennale de l'article L. 1471-1 du Code du travail. »

Extrait article L 1471-1 du Code du travail :
Toute action portant sur l'exécution « du contrat de travail » se prescrit par deux ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu, ou aurait dû connaître, les faits lui permettant d'exercer son droit.

Pour rappel, l'action en paiement ou en répétition du salaire se prescrit par trois ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

Les chiffres

**40% des étudiants
travaillent en parallèle
de leurs études.**

(Source Observatoire de la vie étudiante)

Orga et vie syndicale

La syndicalisation des jeunes pour préparer l'avenir

La génération du baby-boom part ou partira à la retraite dans les prochaines années et avec elle, un grand nombre de nos militants et dirigeants syndicaux. La question du renouvellement est donc centrale dans notre politique de renforcement syndical. Si la CGT veut continuer à peser dans le rapport de force, si nous voulons une CGT dynamique, en phase avec les travailleurs d'aujourd'hui et de demain, nous devons nous donner les moyens pour syndiquer les jeunes, les impliquer et les former afin qu'ils deviennent, à leur tour, des militants actifs de la CGT. Pour ce faire, nous devons prendre en compte leurs spécificités (allongement de la scolarité, niveau de formation plus élevé, arrivée tardive sur le marché du travail, précarité...).

La réponse aux besoins et aux attentes des jeunes doit être une priorité de l'activité syndicale de la CGT.

⇒ **Plus nous serons nombreux,**
⇒ **Plus nous serons forts !!!**

**82 % des personnes pauvres
n'ont pas dépassé le bac et près d'un tiers
n'ont pas du tout de diplôme. Le taux
de pauvreté des personnes sans diplôme
est deux fois supérieur à celui des bac + 3.**

Actualité fédérale

LA FRANCE, PAYS DES DROITS ET DES LIBERTÉS ?

■ **LORSQUE L'ON POSE CETTE QUESTION, LES PARTIS POLITIQUES DE DROITE, QU'ILS SOIENT DE DROITE LIBÉRALE COMME LES MACRONIENS JUSQU'À L'EXTRÊME DROITE, ONT TÔT FAIT DE RÉPONDRE EN NOUS RENVOYANT À LA « DÉMOCRATIE » DANS D'AUTRES PAYS.**

Concrètement, ils ne répondent pas à la question posée et ils sont en cela aidés par des médias devenus propagande capitaliste et du gouvernement.

Pourtant, au vu de certains arrêtés préfectoraux portant sur des réquisitions qui portent atteinte au droit de grève (pourtant un droit constitutionnel) ou des interdictions de manifester, la question mérite légitimement d'être posée.

Sur les arrêtés de réquisitions, par 2 fois, en octobre 2022 et avril 2023, le Tribunal administratif a suspendu des arrêtés préfectoraux « comme ayant porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit de grève ».

Cette motivation a été reprise par le Tribunal administratif de Rouen concernant des réquisitions chez TOTALnergies en Normandie et par le tribunal administratif de Rennes pour une société de laboratoires d'analyses biomédicales extrahospitaliers.

Les préfets n'étant que le bras actif et exécutif du gouvernement via le Ministre de l'Intérieur, ce sont bien des décisions du Chef de l'Etat qui sont jugées illégales.

Mais pour autant, le gouvernement et les employeurs demandeurs des réquisitions restent gagnants : d'une part, le temps que le Tribunal se prononce, des réquisitions ont été effectuées, les salariés grévistes ont travaillé et, d'autre part, quand ils perdent, ils sont condamnés à verser 1 000 euros (et uniquement l'Etat) au titre des frais exposés.

Et c'est sans compter sur l'impact psychologique pour un salarié et sa famille de voir débarquer à 6h00 du matin à leur domicile les forces de l'ordre, ou un huissier, pour se voir délivrer la réquisition. Mais dernièrement, dans la lutte contre la réforme des retraites ou des « casseroles », un nouveau pas a été franchi.

Des arrêtés préfectoraux interdisent désormais les casseroles dans les lieux de rassemblements ou les

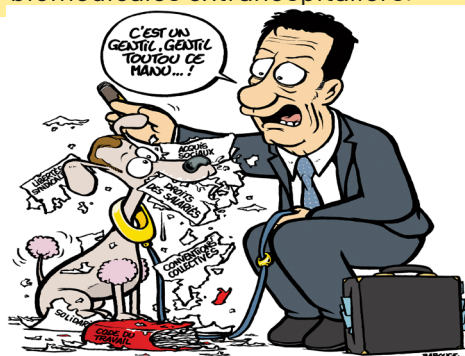
manifestations, quand ce ne sont pas les manifestations, elles-mêmes, qui sont interdites comme à Vendôme, le 25 avril 2023.

Pour justifier « l'interdiction des cortèges, défilés et rassemblements revendicatifs » ou « l'interdiction des dispositifs sonores amplificateurs de son », le préfet du Loir-et-Cher a argumenté sur « l'activation du plan Vigipirate » et « la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national ».

Après le "terrorisme écologique", dit Darmanin, voilà que les manifestants qui refusent la retraite à 64 ans deviennent, eux aussi, des terroristes qui mettent en danger les oreilles du Président de la République en faisant du bruit.

Comment en est-on arrivé là ?

Jusqu'où ira ce Président jupitérien pour étouffer la contestation et faire sa communication ?



⇒ **Alors oui, la question des droits et des libertés en France aujourd'hui doit être posée !**

MONTÉE AU MUR DES FÉDÉRÉS



■ **COMME CHAQUE ANNÉE, UN CORTÈGE DÉFILERA JUSQU'AU CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE (20^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE PARIS) EN MÉMOIRE DES MILLIERS DE VICTIMES DE LA SEMAINE SANGLANTE, QUI MIT BRUTALEMENT FIN À L'EXPÉRIENCE RÉVOLUTIONNAIRE DU PRINTEMPS 1871.**

Du 21 au 28 mai 1871, lors de la terrible semaine sanglante qui s'abat sur Paris, des milliers de partisans de la Commune sont massacrés dans la répression particulièrement violente orchestrée par les troupes versaillaises d'Adolphe Thiers.

L'avant-dernier jour de l'insurrection, 147 insurgés sont fusillés devant l'un des murs de l'enceinte du Père Lachaise, avant d'y être jetés dans une fosse aux côtés d'autres victimes.

Devenu le symbole des idéaux émancipateurs de la Commune, le Mur des Fédérés est aujourd'hui un lieu de mémoire rassemblant chaque année ou presque, depuis les années 1880, celles et ceux qui se reconnaissent dans la "grande fédération des douleurs" dépeinte par Jules Vallès.

Dans son ouvrage "La semaine sanglante – Mai 1871. Légendes et comptes", travail le plus précis réalisé sur le sujet à ce jour, Michèle Audin a recensé au moins "15 000 morts, pour la semaine sanglante et ses suites". À l'occasion des 150 ans de l'insurrection, l'Association "Les Amies et Amis de la Commune de Paris" avait appelé à "retrouver le grand élan enregistré dans le passé" pour réaffirmer que cet événement "reste une source merveilleuse d'inspiration et de confiance pour toutes celles et tous ceux qui se réclament encore des valeurs de la "république démocratique et sociale". S'il fut loin d'égaliser l'affluence observée à la fin du XIX^{ème} siècle, ou au printemps de l'élection du Front populaire, le cortège du cent-cinquantenaire était l'un des plus denses, de mémoire récente, rassemblant des milliers de participants.

■ **Belleville et Ménilmontant, quartiers indissociables de l'histoire de la révolution de 1871.**

Pour ces commémorations du printemps 2023, l'association des Amies et Amis de la Commune de Paris appelle à débiter le rassemblement à partir de 11h place des Fêtes (19^{ème} arrondissement), où "les associations partenaires tiendront des stands pour y accueillir les visiteurs". Avec un départ prévu à 14h30, le cortège s'élancera ensuite dans une déambulation mémorielle dans les rues de Belleville et de Ménilmontant, quartiers indissociables de l'histoire de la révolution de 1871. Les manifestants retrouveront les hauteurs du Père Lachaise par l'entrée de la rue des Rondeaux, où les Amies et Amis de la Commune installeront "des tables de littérature et accueilleront celles et ceux qui préféreront venir au cimetière directement sans faire le parcours", avant de déposer des œillets rouges et autres couronnes de fleurs autour du Mur des Fédérés, situé au sud-est du cimetière.

L'organisation de l'événement étant encore en cours, l'ensemble des Organisations participantes et le programme complet des animations prévues samedi 3 juin prochain n'ont pas encore été annoncés. L'an dernier, près de 70 associations, syndicats, et formations politiques avaient signé l'appel à se joindre à la marche.

"Montée au Mur des Fédérés"

**SAMEDI 3 JUIN
2023**

Rassemblement à 11h place des Fêtes,

Départ à 14h30 pour le Père Lachaise,

Arrivée prévue autour de 15h au Mur des Fédérés.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



NOS VIES SACRIFIÉES SUR L'AUTEL DE LEURS PROFITS ? **C'EST NON !**

Depuis le début, ce sont des millions de grévistes et de manifestants dans tout le pays qui affirment leur opposition à la retraite à 64 ans. Celles et ceux qui ont manifesté ont montré qu'ils ne s'avouaient pas vaincus, et ils ont bien raison !

Comment jeter l'éponge quand des mois ou des années de travail supplémentaires sont devant nous ?

Comment ne pas être en colère face à ce gouvernement qui passe son temps à déplorer l'inflation et la chute du pouvoir d'achat sans jamais s'attaquer aux capitalistes qui imposent le recul de nos droits et de notre pouvoir d'achat alors qu'ils accumulent comme jamais les richesses ? En face, il n'y a aucune raison que les travailleurs baissent la garde. On le voit avec la flambée des prix, la guerre économique et les tensions internationales : la bourgeoisie et ses larbins au pouvoir n'ont pas fini de nous imposer des sacrifices.

⇒ **Attendre les élections ? NON**, notre horizon ne peut pas se limiter à attendre des élections qui changeraient l'équipe au pouvoir. Dans le cadre de ce système injuste et exploiteur, il n'y aura ni bon Président, ni bon Parlement, ni bonne Constitution, sans changement radical du système. Dans ce système capitaliste, les Macron, Le Pen ou autre lardin potentiel au pouvoir, ne sont que du petit personnel interchangeable, au service du capital ! Toutes les institutions sont des appareils d'État entièrement conçus pour défendre la propriété privée des moyens de production et le patronat ne fera aucune concession, n'accordera aucun droit sans que soient menacés ses profits, la bourgeoisie reprenant chaque fois de la main gauche le double de ce qu'elle a dû donner de la main droite. Ce ne sont pas des hommes conscients et soucieux du bien-être collectif qui dirigent la société, ce sont les marchés financiers, les cours boursiers et les agences de notation.

⇒ **Sortir du capitalisme ? OUI**, au lieu d'apporter plus d'égalité, de paix et de progrès à l'échelle de la planète, le capitalisme dresse les travailleurs les uns contre les autres en les mettant en concurrence pour les miettes que la bourgeoisie veut bien leur laisser.

Il détruit la planète, entretient le nationalisme, le militarisme et les guerres. Le capitalisme bloque toute la société dans sa marche en avant. Pour un monde de justice sociale, la société devra être dirigée par les travailleurs, eux-mêmes !

⇒ **Retrouver une conscience de classe ? OUI**, pour cela, les travailleurs doivent reprendre la lucidité de leurs tâches et de leurs forces potentielles, qu'ils ont perdue jusqu'à la conscience de former une classe homogène face à la bourgeoisie, héritage politique du mouvement ouvrier révolutionnaire. L'accélération de la crise doit être l'occasion pour les travailleurs de retrouver cette conscience, y compris parmi les techniciens et cadres, longtemps épargnés par la crise. Cela impose la présence de militants, cherchant à s'appuyer sur chaque événement, chaque lutte et, a fortiori, sur les mouvements de masse qui éveillent politiquement des dizaines de milliers de personnes, pour faire progresser la conscience de classe.

⇒ **Se résigner ? NON** ! quelle que soit l'issue, il faut mener tous les combats dans toutes les formes possibles ! Il n'y a pas de petites luttes, l'histoire du mouvement ouvrier nous enseigne que le rythme de la lutte des classes peut connaître bien des variations. Si, par exemple, les grèves de juin 1936 ont bien eu un caractère explosif et ont changé de nature avec l'occupation des usines, les premiers signes de ce sursaut ouvrier étaient d'un tout autre aspect, en 1934 et 1935, dans des grèves qui, violemment réprimées, étaient restées isolées et n'avaient alors pas fait basculer le rapport de force avec la bourgeoisie.
IL NE FAUT DONC RIEN LÂCHER !

Toutes les luttes doivent être saisies pour que de nouvelles fractions de travailleurs comprennent que leur classe doit renverser la dictature de la bourgeoisie et prendre la direction de la société, seule voie pour éviter le précipice.

Pour cela, La FNIC-CGT appelle ses Camarades à occuper le terrain auprès des travailleurs, à participer à toutes les actions possibles, à maintenir les grèves jusqu'au 6 juin, prochaine journée d'action interprofessionnelle.